ANNEXE C : Modèle du formulaire de demande de prolongation Formulaire de demande de prolongation de remboursement de la spécialité REMICADE pour une arthrite psoriasique (§ 3540000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)
I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N°d'affiliation à l'O.A.):
II – Eléments à attester par un médecin spécialiste en rhumatologie:
Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste reconnu en rhumatologie, certifie que le patient mentionné ci-dessus, âgé d'au moins 17 ans, a déjà reçu le remboursement d'un traitement avec la spécialité REMICADE administrée en association avec le méthotrexate pendant au moins six mois pour une arthrite psoriasique de type :
□ poly-articulaire insuffisamment contrôlée
J'atteste que ce traitement s'est montré efficace à la fois par une diminution d'au moins 20 % du nombre d'articulations atteintes d'une arthrite active et par une diminution d'au moins 20 % de l'index au HAQ (Health Assessment Questionnaire), par rapport à la situation clinique du patient avant l'initiation du traitement.
Ou
□ de type oligo-articulaire insuffisamment contrôlée
J'atteste que ce traitement s'est montré efficace à la fois par une amélioration de minimum 2 points sur le NRS (Numerical Rating Scale) rempli séparément par le patient et par le médecin pour l'articulation majeure la plus atteinte.
De ce fait, ce patient nécessite de recevoir la prolongation du remboursement de la spécialité REMICADE en association avec le méthotrexate pendant une période de 12 mois. Je sollicite donc pour mon patient le remboursement des conditionnements nécessaires pour assurer le traitement pendant 12 mois.
Je sais que le nombre de conditionnements remboursables tient compte d'une dose de 5 mg/kg par perfusion toutes les 8 semaines pour le traitement d'entretien.
La date présumée de début de la prolongation du traitement est le : ⊔⊔/⊔⊔ /⊔⊔⊔
Le poids de mon patient est :
- de ⊔⊔⊔ kg
- le பப/பப /பபபப (Date à laquelle le patient a été pesé)
En outre, je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans la situation attestée. Je m'engage également, lorsque mon patient aura reçu le remboursement de la spécialité demandée, à communiquer au collège de médecins, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au devenir du patient concerné, suivant les modalités fixées par le Ministre, comme décrites au point f) du § 3540000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001.
III – Identification du médecin spécialiste en rhumatologie (nom, prénom, adresse, N°INAMI):
(nom)
1 - [- [(n° INAMI)
/(date)
(cachet) (signature du médecin)